



Exonération Taxe d' Enlèvement des Ordures ménagères

Par **cyril1775**, le 15/11/2013 à 15:48

Bonjour, le logement que j'occupe en location n'est pas desservi par le ramassage des ordures.

Les premiers conteneurs sont à environs 900 mètres de l'entrée de ma maison. Il y a bien un véhicule de ramassage qui emprunte le chemin communal à 100 mètres de chez moi.

Mes ordures je les transporte dans mon véhicule professionnel de service et jettent mes sacs dans des conteneurs d'autres communes (lieux de travail).

Je souhaiterai demander une exonération à ma commune, seulement elle n'est applicable qu'au propriétaire.

Que faire lorsque mon propriétaire va me réclamer cette TEOM ?

Par **Lag0**, le 15/11/2013 à 15:49

[citation]Que faire lorsque mon propriétaire va me réclamer cette TEOM ?[/citation]

Bonjour,

Lui avez-vous posé la question ? Il est possible qu'il n'en paie pas...